

une décision ministérielle importante, au sujet de laquelle les députés, conformément à la règle, ne peuvent compter recevoir une réponse à l'appel de l'ordre du jour. L'affaire, suivant notre pratique parlementaire, doit se traiter d'une autre façon.

#### LE LAC KILLALA—INSTALLATION D'UN RADAR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hubert Badanai (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de la Défense nationale une question dont je l'ai prévenu. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a au lac Killala, dans le nord-ouest de l'Ontario, une installation de radar en voie de construction ou à l'état de projet?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale):** Le député dit qu'il m'a donné préavis de sa question. S'il me l'a envoyé, je ne l'ai pas reçu. Je me renseignerai à ce sujet et je lui donnerai une réponse à la première occasion.

#### EFFICACITÉ DU SYSTÈME DÉFENSIF BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Hellyer (Trinity):** J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, à propos du compte rendu d'une interview qu'a donnée le ministre associé de la Défense nationale à Montréal hier, et selon lequel il aurait dit:

Le Bomarc assurera une défense efficace contre toute attaque aérienne si une guerre se déclenche d'ici trois ans.

Ma question est la suivante: Quand le Bomarc deviendra-t-il une arme efficace?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale):** Je n'ai pas vu ni lu le discours qu'a prononcé le ministre associé, de sorte que je ne suis pas en mesure de dire si la déclaration qu'il a faite a été fidèlement rapportée ou non.

**L'hon. M. Chevrier:** Cela ne vous étonnerait pas qu'elle l'ait été.

**L'hon. M. Harkness:** Toute la question du Bomarc a été étudiée au moment de l'examen des crédits du ministère. J'ai fourni une explication complète à ce moment-là, et si l'honorable député veut bien se rafraîchir la mémoire en ce qui concerne non seulement le Bomarc, mais les autres armes que nous avons acquises et qui peuvent recevoir des ogives nucléaires, je crois qu'il aurait profit à relire le compte rendu de cette discussion.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre est-il en train de nous dire qu'aucun progrès n'a été accompli à l'égard du Bomarc depuis l'étude des crédits l'an dernier?

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Il me semble qu'au lieu de poser une question l'honorable député cherche à tirer une conclusion, ce qu'il a le droit de faire, il va sans dire, mais pas sous forme de question supplémentaire.

#### LES FINANCES

##### L'ONTARIO—ABOLITION ÉVENTUELLE DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Je voudrais poser au ministre des Finances une question qui fait suite à l'affirmation qu'a formulée hier le premier ministre provincial, M. Robarts, et d'après laquelle les industries de l'exploitation forestière et du papier pouvaient s'attendre à ce qu'on supprime bientôt la taxe sur cette exploitation. Le ministre a-t-il examiné, en 1962, une demande qu'aurait faite le gouvernement de l'Ontario, en vue d'obtenir qu'on mette fin à la double imposition qui frappe l'industrie du bois dans la province?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Je n'ai pas eu connaissance de la déclaration que le député attribue au premier ministre Robarts. Il pensait évidemment à la taxe provinciale sur l'exploitation forestière. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, il s'agit de la taxe sur le revenu que doivent verser les sociétés dont l'activité se déroule dans ce domaine.

La question a fait, lors de la conférence fédérale-provinciale, l'objet d'études par les représentants fédéraux et provinciaux, surtout ceux des provinces que le problème intéresse le plus directement. J'ai, il y a quelques semaines, pris des dispositions pour qu'une conférence ait lieu au palier administratif, afin d'examiner la question plus en détail. Les provinces y ont été invitées, et l'industrie a aussi été priée d'y envoyer des représentants. Il a été question d'une date, mais le gouvernement de la Colombie-Britannique a signalé qu'il n'était pas en mesure d'y assister à ce moment-là. Nous lui avons demandé de proposer une date ultérieure, pour pouvoir tenir la conférence envisagée.

**M. Fisher:** Le ministre peut-il nous dire s'il y aura une déclaration bilatérale, c'est-à-dire de lui aussi bien que de M. Robarts?

**L'hon. M. Fleming:** Je ne vois pas ce que l'honorable député veut dire par «annonce».

**M. Fisher:** Voici ce que je veux savoir. Le ministre est-il disposé à nous dire s'il va faire cette annonce en même temps que le premier ministre Robarts?

**L'hon. M. Fleming:** Il n'est pas question d'une annonce spéciale, monsieur l'Orateur. Le premier ministre de la province a le droit